

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 12-16 juin 2006**

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

**Point 13 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2006/13-A**  
23 mai 2006  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, ODM:

M. T. Due

tél.: 066513-2008

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

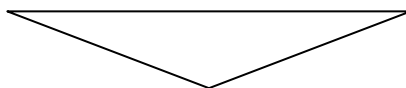
## RÉSUMÉ

Le présent rapport examine les questions relatives aux pertes de produits après livraison par pays et par produit et décrit les mesures qui ont été prises par le PAM pour tenter de les réduire au minimum. La période considérée couvre l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2005.

Les annexes I, II et III du présent rapport présentent la ventilation des pertes par cause, par produit et par pays, respectivement. L'annexe III indique aussi les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur coût, assurance et fret nette totale des produits fournis dans un pays donné et supérieures à 20 000 dollars É.-U. en valeur absolue; elles sont classées en fonction de leur montant en dollars. Les pertes principales, en valeur coût, assurance et fret nette absolue et relative, sont spécifiées et détaillées dans le présent rapport; les pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans des pays ayant des programmes de grande ampleur, sont également mentionnées.

La valeur coût, assurance et fret nette totale des pertes enregistrées pendant la période considérée en 2005 est estimée à 9,5 millions de dollars, soit 0,53 pour cent de la valeur coût, assurance et fret de l'ensemble des produits fournis (5,07 millions de tonnes, pour une valeur coût, assurance et fret totale estimative de 1,8 milliard de dollars). Les pertes, tant en valeur absolue que relative, ont augmenté par rapport à la période précédente; elles se sont élevées à 4,9 millions de dollars, soit 0,16 pour cent de plus qu'en 2004. Cette augmentation peut en partie s'expliquer par l'amélioration obtenue dans l'établissement des rapports au niveau des pays grâce à une action accrue de formation et de sensibilisation au problème des pertes après livraison. Le fait que le niveau relatif des pertes reste assez peu élevé peut s'expliquer par un certain nombre d'initiatives prises pour traiter ce problème, qui sont décrites dans le présent rapport. Dans le Plan stratégique du PAM (2004-2007), l'un des cinq indicateurs opérationnels est celui des pertes, ce qui montre bien la volonté du Programme de réduire ses pertes partout où cela sera possible.

## PROJET DE DÉCISION\*



À l'examen du "Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005" (WFP/EB.A/2006/13-A), le Conseil prend note des pertes enregistrées par pays et par produit et des mesures correctives prises par le PAM, les gouvernements et les autres partenaires pour réduire au minimum les pertes après livraison. Il incite le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les pertes, à demander aux gouvernements le remboursement des produits perdus par négligence et à continuer à présenter un rapport annuel au Conseil.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.



## MESURES CORRECTIVES PRISES POUR RÉDUIRE AU MINIMUM LES PERTES DE PRODUITS À L'AVENIR

### Suites données au Rapport du Commissaire aux comptes sur les pertes de produits après livraison

1. En 2005, le National Accounting Office du Royaume-Uni a procédé, à la demande du Conseil d'administration du PAM, à un audit des dispositions concernant la présentation au Conseil d'administration de rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison. Les conclusions de cet audit ont été présentées à la première session du Conseil d'administration en 2006, au mois de février.
2. Le document intitulé "Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.1/2006/6-B/1) contient un certain nombre de recommandations relatives à la présentation des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison —recommandations sur la base desquelles le PAM est en train de prendre des mesures.
3. Dans la Recommandation 3, il est demandé au PAM de signaler la valeur et le volume des produits à propos desquels le Programme n'a pas encore reçu de rapports de ses partenaires coopérants. Dans le système de suivi des produits du PAM, il existe une option qui consiste à enregistrer les quantités distribuées sur la base d'une estimation pour les trois derniers mois de l'année lorsque les rapports du partenaire coopérant n'ont pas encore été reçus. Ces quantités sont calculées sur la base des quantités prévues et des produits livrés aux partenaires coopérants. Le PAM n'estime pas les pertes pendant cette période. En 2005, le PAM a fait état d'un total de 4 245 359 tonnes distribuées. Sur ce chiffre, 37 537 tonnes —0,9 pour cent— avaient été calculées sur la base d'estimations, pour une valeur estimative de 10,7 millions de dollars basée sur les prix moyens franco à bord (FOB).
4. Dans la Recommandation 5, il est demandé au PAM d'estimer la valeur des pertes antérieures n'ayant pas été déjà signalées. En 2005, le PAM a fait savoir que le volume total des pertes qui s'étaient produites au cours d'exercices antérieurs mais qui étaient signalées pour la première fois s'élevait à 342,3 tonnes, pour une valeur estimative de 72 975 dollars, basée sur les prix moyens FOB.
5. Dans la Recommandation 6, le PAM est invité à indiquer au Conseil d'administration la méthode utilisée pour estimer la valeur des pertes antérieures non encore signalées. Pour ces pertes, le système interne de présentation des rapports du PAM, Data Collection Telecoms Application (DACOTA), permet d'obtenir des données par produit et par projet et d'appliquer le prix moyen FOB. Les pertes subies dans cette catégorie ont été mineures.
6. Plusieurs autres recommandations auxquelles le PAM est en train de donner suite sont rappelées dans le rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes soumis à la présente session du Conseil d'administration.

### Améliorations des achats de produits pour minimiser les pertes

7. Le Service des achats de produits alimentaires a continué, en 2005, à prendre des mesures pour minimiser les pertes de produit. Le PAM a acheté en 2005 plus de 2,5 millions de tonnes de denrées alimentaires, pour une valeur de 712 millions de dollars,



soit 39 pour cent de l'ensemble des produits alimentaires fournis cette année-là. Ces produits ont été achetés dans 85 pays, dont 75 étaient des pays en développement ou dans des pays en transition. Les achats locaux et régionaux garantissent que les produits alimentaires sont mieux acceptés par les bénéficiaires et nécessitent moins de transport, de manutention et d'entreposage, ce qui réduit les pertes.

8. Le PAM s'est doté de procédures d'achat rigoureuses pour maîtriser les pertes de produits: i) il loue les services de sociétés d'inspection qui sont chargées de vérifier la qualité, la quantité et la mise en sac des produits alimentaires avant le chargement, les lots endommagés étant écartés; ii) des garanties d'exécution et des pénalités sont prévues en cas de non respect des obligations contractuelles de la part des fournisseurs, ce qui donne au PAM des moyens de pression sur les fournisseurs qui ne livrent pas les produits voulus; iii) seuls les fournisseurs fiables, expérimentés, dont les capacités sont reconnues sont maintenus sur les listes de fournisseurs du PAM; et iv) les contrats d'achat établis en rendus droits non acquittés (DDU) réduisent les pertes parce que seules les quantités livrées sont à la charge du PAM tandis que les cargaisons manquantes ou endommagées sont facturées aux fournisseurs. Ces mesures visant à empêcher les pertes se sont avérées efficaces pour la réduction des pertes à la livraison. Dans les bureaux de pays et au siège, le PAM a formé de nouveaux fonctionnaires chargés des achats afin de s'assurer que les leçons tirées de l'expérience restent dans la mémoire institutionnelle de l'Organisation.
9. Le Service des achats de produits alimentaires a récemment adopté deux procédures: celle des bonnes pratiques de fabrication et celle de l'analyse des risques aux points critiques (HACCP) pour les fournisseurs d'aliments composés et de farine de blé. Dans le cadre de l'application de ces procédures, des consultants se sont rendus dans des usines de fabrication de produits alimentaires composés, des meuneries et des agences d'inspection locales. Dans le passé, un produit était considéré comme acceptable par le PAM si l'agence chargée de l'inspection confirmait qu'il répondait aux spécifications demandées. Avec l'adoption de la procédure HACCP, c'est le fabricant qui est à présent responsable de la fourniture d'un produit de haute qualité. L'agence chargée de l'inspection a pour rôle de vérifier les données de contrôle des procédés de fabrication utilisés dans l'usine et de prélever des échantillons, sur une base aléatoire, à des fins d'analyse en laboratoire. Les fournisseurs conservent le droit de livrer les produits tels qu'ils sont fabriqués, mais les inspecteurs peuvent arrêter la production si les documents permettant de contrôler les procédés de fabrication sont insuffisants, incorrects ou falsifiés, ou si les échantillons ne répondent pas aux spécifications. Les agences chargées du contrôle ont été informées des procédures proposées et le PAM a déjà suspendu plusieurs producteurs de mélange maïs-soja de sa liste de fournisseurs jusqu'à ce que leurs usines et leurs pratiques en matière d'hygiène aient été remises à niveau pour répondre aux critères de la procédure HACCP.
10. L'une des mesures prises par le Service des achats du PAM est l'amélioration du conditionnement de l'huile grâce au recours à des fûts en plastique plus robustes, qu'il est par ailleurs plus facile d'empiler. Pour réduire les pertes de légumineuses, imputables à des niveaux d'humidité élevés, le Service des achats du PAM utilise à présent un système de conditionnement qui permet d'absorber l'humidité.
11. Au niveau régional, le Bureau régional du PAM à Johannesburg a conclu un nouvel accord de service de longue durée prévoyant la fourniture de services de supervision pour améliorer le contrôle quantitatif et qualitatif des produits alimentaires. Au Bureau régional de Kampala, le PAM a adopté la procédure des bonnes pratiques de fabrication dans les installations de meunerie pour la fabrication de farine de maïs et de mélange maïs-soja, ce qui a permis de réduire les pertes pour ces deux produits. Au Bureau régional de Panama, de nouvelles procédures d'inspection et de contrôle de la qualité ont été instituées au point de chargement, afin de s'assurer que les fournisseurs répondent aux spécifications du



Programme. Dans ce Bureau, les achats au niveau régional sont relativement récents, et cette mesure permettra aux nouveaux fournisseurs du PAM de satisfaire aux spécifications du Programme et de livrer des produits dont la qualité répond aux exigences du PAM. Ce dernier s'attend à des améliorations au fur et à mesure de l'accroissement de ses échanges avec ses fournisseurs.

## **Maintien des pertes au minimum pendant l'intervention qui a fait suite au tsunami dans l'océan Indien**

12. En dépit de l'ampleur géographique de la catastrophe du tsunami qui s'est produite dans l'océan Indien et des énormes problèmes de logistique auxquels a été confronté le PAM tout au long de son opération d'urgence 10405.0 après le tsunami —opération qui a permis de fournir plus de 200 000 tonnes de produits alimentaires à 2,6 millions de bénéficiaires dans cinq pays touchés— les pertes après livraison ont pu être maintenues à un bas niveau, soit 0,6 pour cent du volume total des produits livrés dans le cadre du projet. En Indonésie, où la quasi-totalité de l'aide alimentaire du PAM a été achetée au niveau local, les pertes ont été maintenues à environ 0,5 pour cent du total des livraisons. Les achats locaux ont permis de soutenir l'économie locale et le PAM a pu, grâce à eux, exercer un meilleur contrôle sur la gestion de la chaîne de l'offre, d'où des délais de livraison raccourcis et des coûts plus faibles. Le Gouvernement indonésien a également facilité l'action du PAM en l'autorisant exceptionnellement à importer du riz malgré l'interdiction en vigueur dans ce domaine, et en l'aidant à décharger et à stocker les contributions en nature. Aux Maldives, une aide logistique a été fournie par le Service de sécurité nationale du gouvernement, qui a transporté les denrées alimentaires des entrepôts aux points de livraison; il n'y a pas eu de pertes. En dépit de problèmes d'infestation de certains produits alimentaires au Sri Lanka, les pertes après livraison ont été de 0,9 pour cent. En Somalie, où des incidents de sécurité ont souvent interrompu la livraison des denrées alimentaires dans les zones touchées, les pertes ont pu être limitées à 0,1 pour cent.

## **Activités en cours du groupe de travail sur la gestion des produits**

13. Le groupe de travail sur la gestion des produits, créé en 2001 par la Division du transport et des achats, continue de déterminer les causes de pertes de produits afin d'élaborer des politiques, des procédures et des directives pour la gestion des produits.

---

## **PERTES DE PRODUITS SURVENUES EN 2005 APRÈS LA LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES**

### **Vue d'ensemble**

14. Le présent rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2005, au cours de laquelle le PAM a fourni 5,4 millions de tonnes de produits représentant une valeur coût, assurance et fret (c.a.f.) estimée à 1,8 milliard de dollars. La valeur c.a.f. nette des pertes enregistrées pendant la période considérée s'élève à 9,5 millions de dollars, soit 0,53 pour cent de la valeur c.a.f. des produits fournis.
15. Le PAM a également récupéré 2,5 millions de dollars grâce à la vente de produits devenus impropres à la consommation humaine, ou aux actions en recouvrement engagées contre les entreprises privées responsables des pertes. Ces ventes ont lieu seulement lorsque les produits sont certifiés impropres à la consommation humaine mais peuvent avoir une certaine valeur comme aliments pour animaux ou pour les besoins de l'industrie.



Elles sont soumises à des contrôles rigoureux afin de garantir que les produits ne peuvent pas être retrouvés à la vente pour la consommation humaine.

### **Pertes par cause**

16. L'annexe I montre que 33 pour cent de l'ensemble des pertes enregistrées en 2005, qui s'élèvent à 3,1 millions de dollars, sont dus à des quantités manquantes. La deuxième cause principale de pertes par ordre d'importance a été celle liées à des problèmes au point d'origine des produits; le montant total de ce type de pertes a été de 1,5 million de dollars —soit 16 pour cent de l'ensemble des pertes pour l'année. Les autres causes principales de pertes ont été imputables à une mauvaise manutention, des vols, un mauvais conditionnement et à un stockage inapproprié ou prolongé.

### **Pertes par produit**

17. Comme le montre l'annexe II, les pertes les plus importantes par produit en valeur c.a.f. nette concernent les céréales (principalement le blé bulgur, le maïs, la farine de maïs, le riz, le blé et la farine de blé), suivies des légumineuses et de l'huile végétale. Les pertes dans ces trois groupes de produits représentent 80 pour cent de l'ensemble des pertes signalées. Cela n'est guère surprenant puisque ces types de produits entrent pour un pourcentage analogue dans l'assortiment alimentaire global du PAM.

### **Pertes par partie responsable**

18. Environ 76 pour cent de la totalité des pertes après livraison ont eu lieu pendant que les produits étaient sous la gestion directe du PAM, 4 pour cent alors qu'ils relevaient des homologues gouvernementaux et 20 pour cent des pertes ont été subies par les partenaires d'exécution non gouvernementaux. Le PAM gère une part croissante des produits alimentaires que lui confient les donateurs, en particulier dans le cadre d'opérations d'urgence importantes et complexes. C'est la raison pour laquelle la part des pertes subies par le Programme est elle aussi élevée. L'exacte notification des mouvements de produits, qui ne relève pas directement du PAM, continue à être suivie de très près.

### **Pertes par pays bénéficiaire**

19. Comme le montre l'annexe III, 16 projets dans 13 pays ont enregistré des pertes nettes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits fournis, et ayant une valeur c.a.f. nette absolue de 20 000 dollars. Ces pays sont les suivants: Angola, Haïti, Libéria, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Pakistan, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan et Tchad. Sept pays —Afghanistan, Indonésie, Libéria, Madagascar, Pakistan, Sri Lanka et Soudan— ont enregistré des pertes après livraison d'une valeur c.a.f. nette absolue supérieure à 100 000 dollars. On trouvera ci-après de plus amples détails.

⇒ *Afghanistan*

20. L'Afghanistan a enregistré des pertes totales après livraison de 1 509 tonnes, le volume total des produits fournis ayant été de 204 194 tonnes. Cette perte correspond à 0,72 pour cent de la quantité totale fournie —et à 0,62 pour cent en valeur. Les pertes les plus importantes concernent le blé —1 286,5 tonnes, soit 0,91 pour cent du total— et l'huile végétale —125,8 tonnes, soit 0,64 pour cent du total. Elles sont essentiellement imputables à une mauvaise manutention par les partenaires coopérants; le PAM a suspendu sa collaboration avec les partenaires d'exécution dont il a été établi qu'ils étaient responsables





de ces pertes. Le gouvernement et le PAM sont convenus de renforcer leurs capacités de contrôle pour s'assurer que les zones où règne l'insécurité soient accessibles aux contrôleurs de produits. Des cours communs de recyclage sur la gestion des produits ont été organisés pour le personnel des entrepôts du PAM et des partenaires coopérants, afin de renforcer leurs connaissances spécialisées des procédures opérationnelles standard de l'entreposage. Il est également prévu de former les transporteurs pour minimiser les pertes en cours de transit. Cette formation a pour but de garantir la transparence et le respect des obligations tout au long du processus, et au bout du compte de minimiser les pertes après livraison.

⇒ *Angola*

21. En Angola, les pertes totales ont été de 461,4 tonnes, pour une valeur c.a.f. nette estimative de 213 603 dollars, sur un total de 84 576 tonnes fournies. La plus grande partie de ces pertes est due aux longues périodes de stockage tout au long de la chaîne de transport ainsi que dans les entrepôts du PAM et des partenaires coopérants. Cela s'explique directement par la médiocrité des infrastructures logistiques, et en particulier par le fait que pendant la longue saison des pluies, le PAM a été contraint de prépositionner des produits alimentaires très à l'avance dans les zones où, selon les estimations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), on s'attendait au retour d'un très grand nombre de rapatriés. Or, ce nombre a été nettement moins important que prévu et le mélange maïs-soja prépositionné n'a pas pu être distribué dans les temps. Ce mélange est souvent reçu sous la forme de lots très importants qui doivent être stockés pendant longtemps, alors que la durée de conservation généralement recommandée dans des conditions de stockage normales se situe entre trois et six mois. Pour contribuer à la réduction des pertes, une formation est à présent dispensée au personnel des partenaires coopérants, et pendant les missions de contrôle sur le terrain, le PAM renforce le contrôle de qualité dans les entrepôts de ces partenaires.

⇒ *Tchad*

22. Le Tchad a enregistré des pertes après livraison de 264 tonnes sur un volume total fourni de 57 439 tonnes. Dans deux cas, les pertes ont été supérieures à 2 pour cent de la quantité fournie pour un projet donné. 31,3 tonnes d'huile végétale, pour une valeur c.a.f. nette estimative de 32 374 dollars, ont été perdues pendant le reconditionnement. La principale raison de cette perte est le fait que certains fûts en plastique étaient trop peu solides et n'étaient pas adaptés à un stockage dans des conditions climatiques telles que celles du Tchad. Le PAM recherche actuellement d'autres solutions pour un conditionnement plus adapté et il choisira des fournisseurs susceptibles de lui vendre de meilleurs fûts. Il y a également eu d'importantes pertes de produit après livraison dans la catégorie des biscuits enrichis à haute teneur énergétique: 14,1 tonnes, pour une valeur c.a.f. nette estimative de 35 315 dollars. Les biscuits étaient destinés à des réfugiés mais ils n'ont pas tous été distribués avant que leur date de validité ne soit dépassée. Pour renforcer la gestion des entrepôts, le Bureau de pays a recruté un grand nombre de manutentionnaires et il a beaucoup investi, en 2005, dans la formation à la gestion des entrepôts. Différents dispositifs ont été mis sur pied pour sensibiliser le personnel et les cadres chargés de l'entreposage aux problèmes des dates de validité, des conditions d'entreposage et du traitement des produits dont la date de conservation est dépassée.



⇒ *Haïti*

23. En Haïti, le PAM a subi une perte de 140 tonnes sur un lot de 547 tonnes de fèves, pour une valeur nette c.a.f. estimative de 63 251 dollars, sur un volume total de produits fournis de 12 141 tonnes. Cette perte est imputable à l'insécurité qui a régné à Port-au-Prince, où la situation en la matière a terriblement empiré à partir de septembre 2004 et a entraîné des interruptions répétées des opérations dans la zone industrielle où sont situés le port, les terminaux pour les conteneurs et les entrepôts du PAM. D'octobre à décembre 2004, une arrivée de conteneurs auparavant immobilisés à Freeport, aux Bahamas, a placé les terminaux à conteneurs sous une pression excessive. Les conteneurs sont devenus inaccessibles, et les produits ont subi des dommages massifs dus à la condensation. Pour y remédier, le PAM a fait appel aux forces de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti afin qu'elle sécurise la zone industrielle, et il a amélioré le système de contrôle et de suivi des produits en collaboration avec les transporteurs maritimes.

⇒ *Indonésie*

24. L'Indonésie a enregistré des pertes totales de 519 tonnes, d'une valeur de 289 783 dollars, sur un volume total de produits fournis de 127 595 tonnes —soit 0,40 pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le riz et le poisson; les boîtes de conserve contenant le poisson ont explosé en raison d'une exposition prolongée à la chaleur. D'autres ont été endommagées pendant leur transbordement, en particulier lors de l'utilisation de chalands. Le PAM a formé son personnel et celui des partenaires coopérants aux procédures d'entreposage et a facturé la valeur des produits perdus aux partenaires coopérants responsables.

⇒ *Libéria*

25. Au Libéria, les pertes totales ont été de 1 940 tonnes —soit 2,8 pour cent des 63 035 tonnes de produits fournis— pour une valeur nette c.a.f. estimative de 784 012 dollars; elles ont été essentiellement dues aux vols et aux pertes en cours de transit. Pour remédier à ce problème, le bureau de pays a pris un certain nombre de mesures, à savoir: le renforcement des contrôles et du suivi, la réforme du système de gestion du parc de véhicules et des ateliers, ainsi que du système d'expédition, le réexamen de la performance des partenaires coopérants, la formation du personnel du PAM et des partenaires coopérants à la gestion des entrepôts et des produits alimentaires et à l'établissement de rapports, le renforcement des dispositifs de sécurité afin d'éviter les vols ou le détournement des produits, et la suspension des membres du personnel impliqués dans des détournements de denrées alimentaires, en attendant les résultats de l'enquête. Dans les cas où des transporteurs commerciaux ont été reconnus responsables des pertes, la valeur de ces dernières a été déduite du montant des factures.

⇒ *Madagascar*

26. Madagascar a enregistré des pertes totales de 534 tonnes sur un total de 20 870 tonnes fournies; la valeur nette c.a.f. estimative de ces pertes est de 353 737 dollars. Les pertes les plus significatives concernent le riz et les haricots. Ces pertes sont pour l'essentiel dues à des détournements de produits par un transporteur sous-traitant, à une erreur du contrôleur dans un rapport de réception de chargement d'un navire, à la mauvaise qualité des produits à leur arrivée et à des vols dans les entrepôts des partenaires coopérants. D'autres pertes de moindre importance ont été signalées dans les entrepôts du PAM, essentiellement pendant les opérations de manutention. Pour remédier à ces problèmes, le PAM a dressé une liste de présélection des transporteurs et a mis sur pied un système de suivi, avec ses



partenaires, permettant de vérifier la bonne réception des produits transportés. Le Ministère malgache des affaires étrangères a été invité à déposer une plainte officielle contre le transporteur responsable du détournement des produits. Le PAM a également renforcé ses activités de supervision pendant la réception des produits et a nommé une nouvelle société de surveillance. Les valeurs monétaires des pertes dont les partenaires coopérants ont été considérés comme responsables ont été déduites des paiements globaux aux partenaires concernés. Le bureau de pays a par ailleurs augmenté le nombre des visites de contrôle dans les entrepôts des partenaires et a dispensé une formation au personnel des entrepôts du PAM.

⇒ *Malawi*

27. Le Malawi a enregistré des pertes totales de 380 tonnes sur un volume total de 140 529 tonnes; leur valeur nette c.a.f. estimative est de 156 498 dollars. Les pertes les plus significatives concernent la farine de maïs —123 tonnes, pour une valeur de 53 762 dollars— et le mélange maïs-soja —69 tonnes, pour une valeur de 29 034 dollars. Les pertes de farine de maïs sont imputables à une production défectueuse: cette farine passait pour très amère et a été rejetée par les communautés. Afin d'atténuer cette perte, le PAM a récupéré la farine de maïs endommagée et l'a vendue pour une somme totale de 2 871 dollars. En ce qui concerne le mélange maïs-soja, 58 tonnes ont été renvoyées par les centres de santé maternelle et infantile, après un long stockage dans des entrepôts inappropriés, puis détruits car elles étaient impropres à la consommation humaine ou animale. Des mesures correctives ont été prises pour éviter les pertes dues à un entreposage prolongé.

⇒ *Mauritanie*

28. En Mauritanie, le total des pertes a été de 334 tonnes, pour un volume total fourni de 50 681 tonnes; leur valeur nette c.a.f. estimative est de 146 057 dollars. Les pertes les plus significatives concernent les mélanges maïs-soja et blé-soja; elles sont dues à une mauvaise planification de l'approvisionnement et aux mauvaises conditions de stockage de ces produits fragiles dans les entrepôts gérés par le gouvernement. La situation s'est nettement améliorée au second semestre 2005, en partie grâce à la création d'un Comité de l'approvisionnement alimentaire chargé d'ajuster les contributions des donateurs aux besoins réels. De plus, l'utilisation du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) par un personnel spécialisé a permis de mieux suivre les produits. Ces activités comprennent des inventaires physiques trimestriels et un rapprochement journalier des données relatives aux entrepôts avec les données de COMPAS pour réduire le plus possible les écarts entre les stocks réels et les données sur les stocks dans COMPAS. Le PAM a également procédé à des analyses périodiques de la qualité des produits alimentaires stockés et des infrastructures d'entreposage, et il a encouragé une plus grande participation du personnel des entrepôts gouvernementaux en le motivant grâce à des mesures d'incitation. Des cours de formation à la gestion des produits et des entrepôts devraient être organisés au premier semestre 2006 à l'intention du personnel des entrepôts du PAM, du gouvernement et des partenaires coopérants.

⇒ *Mozambique*

29. Au Mozambique, les pertes totales ont été de 873 tonnes pour un volume total fourni de 103 560 tonnes; leur valeur nette c.a.f. estimative est de 299 480. Les pertes les plus significatives concernent les lots de haricots attribués à l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10310.0, ainsi que le maïs et l'huile végétale attribués au programme de pays 10097.0. L'altération des aliments a été due à des problèmes



d'infestation du maïs, aux conditions climatiques, à la mauvaise qualité de l'emballage et aux longues périodes de stockage. Pour y remédier, le bureau de pays a renforcé ses pratiques de manutention des produits alimentaires et ses techniques d'inspection de routine, puis, fin 2005, il a complété ses accords en matière de transport et d'entreposage, notamment en mettant l'accent sur l'obligation de présenter les rapports en temps voulu. Des ateliers de travail sur la gestion des produits alimentaires et l'appui logistique secondaire à la chaîne d'approvisionnement ont été organisés à l'intention de plus d'une soixantaine de partenaires coopérants actifs dans les trois provinces méridionales.

⇒ *Pakistan*

30. Au Pakistan, le PAM a fait état de pertes de 486 tonnes, d'une valeur de 650 973 dollars, pour un total de 40 787 tonnes, soit 2,62 pour cent de l'ensemble des produits fournis. Les pertes les plus significatives concernent l'huile végétale et le blé-soja-lait. Pour réduire au maximum ces pertes à l'avenir, des consultants extérieurs et des experts du PAM ont organisé des cours de recyclage à l'intention du personnel des entrepôts, sur la désinfection et la lutte contre les parasites, sur les précautions à prendre avec les produits et sur la gestion de ces derniers. L'Unité de la logistique du PAM a organisé un cours de formation d'une journée sur la gestion des produits alimentaires, à l'intention du personnel de contrepartie de la partie du Jammu-et-Cachemire sous administration pakistanaise; ce cours a été essentiellement axé sur le stockage et la manutention de l'huile végétale.

⇒ *Sierra Leone*

31. La Sierra Leone a enregistré des pertes de 302 tonnes, d'une valeur de 174 166 dollars, pour un total de 25 456 tonnes de produits fournis. Les pertes les plus importantes concernent la farine de maïs et les haricots. S'agissant de la farine de maïs, les pertes sont dues à une infestation par des charançons. La désinfection et le reconditionnement ont permis de sauver la plus grande partie de la cargaison, mais 124 tonnes ont été perdues; la farine endommagée a été vendue pour la consommation animale, dans le cadre d'un appel d'offres, pour 13 610 dollars. Les pertes de haricots sont pour l'essentiel imputables à des problèmes d'infestation et à une contamination par de l'aflatoxine. La cargaison a été désinfectée et reconditionnée, ce qui a permis d'en sauver la plus grande partie. De l'aflatoxine a été trouvée dans 36,5 tonnes de produits qui n'ont pas pu être sauvées; les haricots endommagés ont été vendus à des fins de consommation animale, dans le cadre d'un appel d'offre, pour un total de 3 692 dollars. Les mesures correctives et de prévention prises par le fonctionnaire régional chargé des achats à Dakar comprennent un réexamen de la logistique des transports pour les achats régionaux en Afrique de l'Ouest. Les temps de transport très longs, en particulier pour des livraisons impliquant à la fois un transport maritime et un transport par chemin de fer, sont désormais évités, avant tout pour des produits délicats tels que les légumineuses et la farine de maïs. Pour la Sierra Leone, cela a impliqué une diminution du nombre des options possibles en termes de pays d'origine pour les achats régionaux. Le PAM procède actuellement à un examen technique des installations de meunerie disponibles dans la région afin de trouver le moyen d'améliorer la qualité des produits de meunerie.

⇒ *Sri Lanka*

32. Le Sri Lanka a enregistré des pertes totales de 1 140 tonnes, ce qui représente 1,15 pour cent des 119 089 tonnes de produits fournis; la valeur nette c.a.f. estimative de ces pertes est de 442 520 dollars. Les pertes les plus importantes dans les entrepôts concernent le poisson en conserve et le mélange maïs-soja. Pour le poisson en conserve, elles sont dues à un défaut des dispositifs d'ouverture, et pour le mélange maïs-soja, au fait que celui-ci



contenait des quantités de vitamines supérieures à la limite acceptée pour la consommation humaine. Dans les deux cas, ces pertes n'ont été découvertes qu'après réception des produits par le gouvernement et leur stockage pendant un certain temps. Le fournisseur du poisson en conserve a payé pour la destruction des boîtes endommagées et a remplacé les stocks par 136 tonnes de poisson en conserve passées par profits et pertes. Le PAM a pour sa part vendu pour la consommation animale 177,86 tonnes de mélange maïs-soja trop enrichi.

⇒ *Soudan*

33. Au Soudan, le PAM a signalé une perte de 10 630 tonnes de divers produits, pour cinq projets, sur un volume total de 802 752 tonnes de produits fournis, soit 1,4 pour cent du total. Les pertes de céréales, qui ont été élevées, sont en grande partie imputables à l'insécurité qui règne dans la région du Darfour, et notamment au pillage fréquent des camions, aux attaques de convois et à d'autres actes de banditisme, ainsi qu'au fait que les transporteurs doivent avoir à leur bord des fûts d'essence supplémentaires (en raison des longues distances à parcourir), ce qui a contaminé une partie des produits alimentaires. D'autres pertes significatives sont dues à l'effondrement d'un entrepôt permanent à Port Soudan et aux conditions climatiques extrêmes qui ont provoqué l'éventration de nombreuses unités portables de stockage à Geneina, exposant ainsi l'ensemble de la cargaison à des pluies abondantes. Les 40 unités portables de stockage de Geneina ont toutes été repositionnées et placées sur des fondations permanentes, et les camions n'ont plus le droit de transporter de fûts d'essence à côté de produits alimentaires. Les pertes d'huile, élevées elles aussi, sont essentiellement dues à des problèmes d'emballage côté fournisseur, qui ont provoqué des pertes en cours de transit, aggravées par le mauvais état des routes et par la nécessité de reconstituer les lots et de les reconditionner dans les entrepôts. À la date d'établissement de son rapport, le bureau de pays avait récupéré 1 731 591 dollars auprès des parties concernées, pour l'essentiel des sociétés de transport sous contrat avec le PAM; des déductions sont encore en cours sur les factures soumises pour 2005. Si les pertes de mélange maïs-soja ont été peu importantes, cela est dû au fait qu'en trois endroits différents, le mélange trop enrichi a été remélangé, ce qui a permis de sauver un produit qui sinon aurait été inutilisable; il n'en demeure pas moins que le mélange maïs-soja est un produit onéreux.

⇒ *Ouganda*

34. L'Ouganda a enregistré des pertes de 241,8 tonnes au total, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 128 385 dollars, soit 0,14 pour cent du volume total des produits fournis, qui a été de 264 566 tonnes. Il y a eu une importante perte de farine de maïs —5,28 pour cent— avant tout imputable à des vols par un membre du personnel du partenaire coopérant. Ce dernier a par la suite remboursé le PAM en espèces pour la totalité du volume des produits perdus et a licencié son employé. Les pertes après livraison imputables à une mauvaise gestion des produits alimentaires sont en général évitées grâce à un suivi des activités et des distributions sur le terrain et à une vérification des rapports de distribution des partenaires coopérants qui permet de déterminer si les informations fournies sont cohérentes. En 2006, les contrôleurs sur le terrain recevront une formation qui leur permettra de détecter les mauvaises pratiques de gestion des produits alimentaires.



## PERTES SURVENUES PENDANT LES PÉRIODES COUVERTES PAR LES RAPPORTS PRÉCÉDENTS MAIS SIGNALÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2005

35. En 2005, 12 pertes de produits survenues pendant les périodes couvertes par les rapports précédents ont été signalées pour la première fois. La quantité totale perdue a été de 89 tonnes au Bhoutan, au Kenya et au Mozambique, les pertes n'étant que peu importantes pour chacun de ces pays. Ces pertes concernent essentiellement les légumineuses et sont dues à une mauvaise manutention.

## SUIVI DES PERTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PENDANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT PRÉCÉDENT

36. En 2004, des pertes faisant l'objet d'une enquête par le PAM ont été signalées au Bangladesh, au Cambodge, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Inde, au Myanmar, au Népal, en Sierra Leone, au Yémen et au Zimbabwe.

⇒ *Cambodge, Madagascar et Mauritanie*

37. Après examen, il n'a pas été relevé de pertes supplémentaires en 2004 au Cambodge, à Madagascar et en Mauritanie.

⇒ *Ghana*

38. Le Ghana a confirmé la perte de 9 tonnes de riz. Celle-ci est due au fait que certains sacs ayant été exposés à la pluie, leur contenu s'est aggloméré ou a moisi.

⇒ *Inde*

39. L'Inde a confirmé une perte de 17 tonnes d'Indiamix en cours de transport. Le PAM a récupéré la totalité du montant en nature.

⇒ *Kenya*

40. Le Kenya a confirmé des pertes de 68 tonnes, dont la plus importante était une perte de 53 tonnes de mélange maïs-soja, imputable à de mauvaises conditions de stockage dans les entrepôts de partenaires coopérants.

⇒ *République démocratique populaire lao*

41. La République démocratique populaire lao a confirmé la perte de 6 tonnes de riz, due à une mauvaise manutention.





⇒ *Mozambique*

42. Le Mozambique a confirmé la perte de 49 tonnes de produits; la perte la plus importante concerne 19 tonnes de sorgho; elle est due à des problèmes d'infestation ainsi qu'à un stockage prolongé dans les entrepôts des partenaires coopérants. Environ la moitié de la valeur de cette perte a été récupérée auprès des partenaires coopérants.

⇒ *Niger*

43. Le Niger a confirmé la perte de 24 tonnes de produits; la perte la plus significative (20 tonnes) concerne le sorgho.

---

### **PERTES FAISANT ACTUELLEMENT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE ET QUI SERONT SUIVIES DANS LES PROCHAINS RAPPORTS**

44. Le PAM vérifie actuellement les pertes de produits alimentaires au Bangladesh, au Kenya, en République démocratique populaire lao, au Libéria, au Niger, au Pakistan, au Tadjikistan, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Des relevés actualisés de ces pertes figureront dans les prochains rapports.

## ANNEXE I

<b>PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON, PAR PRINCIPALE CAUSE DE PERTE (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)</b>		
<b>Motif de la perte</b>	<b>Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)</b>	<b>Part des pertes totales (%)</b>
<b>Pertes essentiellement attribuables à des problèmes à la source</b>		
Détérioration des produits alimentaires	0,290	3,0
Détérioration de l'emballage	0,650	6,8
Autres	1,491	15,7
<b>Total partiel</b>	<b>2,431</b>	<b>25,5</b>
<b>Pertes essentiellement attribuables à des problèmes dans le pays bénéficiaire</b>		
Quantités livrées inférieures à celles prévues	3,138	33,0
Mauvaise manutention	0,616	6,5
Troubles civils	0,005	0,1
Transformation des produits	0,026	0,3
Autres	1,305	13,5
Vol/pillage/distribution sans autorisation	0,755	8,0
Stockage dans de mauvaises conditions ou d'une durée excessive	0,520	5,5
Catastrophes naturelles et incendie	0,353	3,7
Reconditionnement/remise en sac	0,235	2,5
Infestation	0,132	1,4
<b>Total partiel</b>	<b>7,085</b>	<b>74,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9,516</b>	<b>100,0</b>



## ANNEXE II

<b>PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR PRODUIT (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Valeur nette estimative c.a.f. des produits fournis (millions de dollars)</b>	<b>Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)</b>	<b>Pertes exprimées en pourcentage de la valeur nette estimative c.a.f. des produits fournis</b>
<b>Céréales</b>			
Farine de maïs	87,022	0,354	0,41
Blé bulgur	28,340	0,432	1,52
Maïs	209,969	0,312	0,15
Riz	165,995	0,572	0,34
Blé	320,961	1,420	0,44
Farine de blé	75,437	0,167	0,22
Sorgho	95,786	0,708	0,74
Autres céréales	8,458	0,014	0,17
<b>Huiles et matières grasses</b>			
Huile végétale	283,404	2,217	0,78
Autres matières grasses	2,614	0,001	0,04
<b>Produits laitiers</b>			
Lait entier en poudre	0,332	0,000	0,00
Lait écrémé en poudre enrichi	4,561	0,004	0,09
Autres produits laitiers	12,055	0,008	0,07
<b>Légumineuses</b>			
Pois	36,962	0,078	0,21
Haricots	89,867	0,688	0,77
Lentilles	31,468	0,153	0,49
Autres légumineuses	61,307	0,530	0,86
<b>Autres</b>			
Lait blé-soja	1,834	0,309	16,85
Mélange maïs-soja et blé-soja	149,189	0,940	0,63
Sucre	25,116	0,144	0,57
Poisson en conserve et viande en conserve	39,135	0,330	0,84
Sel	3,184	0,019	0,59
Biscuits	37,877	0,082	0,22
Faffa, Likuni Phala et Indiamix	15,169	0,005	0,03
Divers	25,43	0,029	0,11
<b>Tous produits</b>	<b>1 811,472</b>	<b>9,516</b>	<b>0,53</b>



ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)						
Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produits	%	Valeur (dollars)
<b>Région Afrique orientale et centrale</b>						
Burundi	33,500	0,083	0,25			
République démocratique du Congo	44,993	0,180	0,40			
Congo (République du)	4,590	0,019	0,41			
Djibouti	5,083	0,007	0,13			
Érythrée	51,264	0,059	0,12			
Éthiopie	186,932	0,081	0,04			
Kenya	78,573	0,179	0,23			
Rwanda	17,022	0,004	0,02			
Somalie	14,795	0,031	0,21			
Tanzanie	34,932	0,095	0,27			
Ouganda	92,730	0,128	0,14	Farine de maïs	5,28	20 628
<b>Total: Région Afrique orientale et centrale</b>	<b>564,414</b>	<b>0,866</b>	<b>0,15</b>			
Soudan	258,389	3,590	1,39	Huile végétale	4,40	1 055 327
				Sorgho	2,36	523 020
				Pois cassés	3,06	89 577

**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produits	%	Valeur (dollars)
<b>Région Afrique australe</b>						
Angola	31,955	0,213	0,67	Mélange maïs-soja	2,00	47 108
Lesotho	15,892	0,011	0,07			
Madagascar	7,525	0,354	4,70	Riz	2,90	94 947
				Haricots	37,05	204 997
Malawi	39,181	0,299	0,76	Farine de maïs	3,20	53 762
				Mélange maïs-soja	2,59	29 036
Mozambique	37,296	0,156	0,42	Maïs	2,11	56,456
				Huile végétale	2,02	44 836
				Haricots	6,06	64 868
Namibie	1,405	0,031	2,20			
Swaziland	5,176	0,004	0,07			
Zambie	26,901	0,053	0,20			
Zimbabwe	35,392	0,097	0,27			
<b>Total: Région Afrique australe</b>	<b>200,723</b>	<b>1,218</b>	<b>0,61</b>			





**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produits	%	Valeur (dollars)
<b>Région Afrique de l'Ouest</b>						
Bénin	3,582	0,006	0,16			
Burkina Faso	8,622	0,023	0,27			
Cameroun	2,541	0,007	0,27			
Cap-Vert	2,245	0,018	0,79			
République centrafricaine	4,061	0,018	0,44			
Tchad	32,545	0,203	0,62	Biscuits à haute teneur énergétique	87,20	35 314
				Huile végétale	2,00	32 374
Côte d'Ivoire	16,464	0,036	0,22			
Gambie	2,102	Moins de 1 000 dollars	0,01			
Ghana	4,593	0,016	0,34			
Guinée	9,015	0,015	0,17			
Guinée-Bissau	3,179	0,001	0,03			
Libéria	27,957	0,784	2,80	Riz	6,98	35 145
				Blé bulgur	2,18	387 921
				Mélange maïs-soja	2,56	65 610
				Huile végétale	2,00	69 426



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produits	%	Valeur (dollars)
				Haricots	6,29	54 519
				Pois cassés jaunes	9,30	162 482
Mali	15,714	0,02	0,02			
Mauritanie	16,440	0,146	0,89	Mélange maïs-soja	10,66	82 245
				Mélange blé-soja	31,94	29 447
Niger	38,349	0,057	0,15			
São-Tomé et Príncipe	0,935	0,001	0,15			
Sénégal	7,633	0,004	0,05			
Sierra Leone	11,545	0,174	1,51	Farine de maïs	47,13	57 789
				Haricots	25,15	59 906
Togo	0,113	Moins de 1 000 dollars	0,52			
<b>Total: Région Afrique de l'Ouest</b>	<b>207,635</b>	<b>1,53</b>	<b>0,73</b>			
<b>Région Asie</b>						
Bangladesh	42,042	0,004	0,01			
Bhoutan	4,511	0,035	0,77			
Cambodge	11,752	0,001	0,01			
Chine	7,446	0,003	0,04			



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Inde	14,924	0,006	0,04			
Indonésie	56,223	0,290	0,52			
République démocratique populaire lao	3,708	0,039	1,04			
Myanmar	4,710	0,005	0,11			
Népal	15,554	0,041	0,27			
Sri Lanka	38,445	0,442	1,15	Poisson en conserve	13,84	171 805
				Mélange maïs-soja	6,67	100 261
Timor-Leste	0,849	0,004	0,46			
<b>Total: Région Asie</b>	<b>285,187</b>	<b>0,870</b>	<b>0,31</b>			
<b>Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale</b>						
Afghanistan	84,614	0,521	0,62			
Albanie	1,602	0,002	0,14			
Algérie	10,581	0,022	0,20			
Arménie	2,909	Moins de 1 000 dollars	0,01			
Azerbaïdjan	4,798	0,001	0,03			
Égypte	4,471	Moins de 1 000 dollars	0,01			



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Géorgie	4,587	0,009	0,19			
Iran	2,522	0,002	0,07			
Iraq	17,130	0,008	0,04			
Jordanie	2,098	Moins de 1 000 dollars	0,00			
Territoire palestinien occupé	24,584	0,008	0,03			
Pakistan	24,866	0,651	2,62	Huile végétale	4,67	335 350
				Lait maïs-soja	23,78	309 100
Fédération de Russie	7,724	0,005	0,07			
Syrie	4,859	0,002	0,05			
Tadjikistan	15,546	0,008	0,05			
Yémen	8,596	0,017	0,20			
<b>Total: Région Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale</b>	<b>221,487</b>	<b>1,257</b>	<b>0,57</b>			
<b>Région Amérique latine et Caraïbes</b>						
Bolivie	3,878	0,003	0,07			
Colombie	7,067	0,046	0,65			
Cuba	7,910	0,009	0,11			
République dominicaine	0,090	Moins de 1 000 dollars	0,42			

**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Équateur <sup>1</sup>	0,148	Moins de 1 000 dollars	0,00			
El Salvador	4,494	Moins de 1 000 dollars	0,02			
Guatemala	8,819	0,004	0,05			
Haïti	20,417	0,134	0,66	Haricots	18,48	63 250
Honduras	7,299	0,001	0,02			
Nicaragua	9,437	0,003	0,03			
Pérou	4,650	0,001	0,03			
<b>Total: Région Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>73,636</b>	<b>0,203</b>	<b>0,28</b>			
<b>TOTAL: TOUTES RÉGIONS CONFONDUES<sup>2</sup></b>	<b>1 811,472</b>	<b>9,516</b>	<b>0,53</b>			



<sup>1</sup> L'Équateur ne fait actuellement l'objet que d'opérations bilatérales, lesquelles ne sont pas couvertes par le présent rapport.

<sup>2</sup> Ce total englobe les quantités fournies dans tous les pays, y compris ceux n'ayant signalé aucune perte après livraison, qui ne sont pas spécifiquement indiqués comme tels dans le tableau.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

c.a.f.	coût, assurance et fret
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
DACOTA	Data Collection Telecoms Application
DDU	rendus droits non acquittés
FOB	franco à bord
HACCP	analyse des risques aux points critiques
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
ODM	Division de la gestion de la programmation